**NOM :  ……………………. A ………, le ……**
**Prénom : …………………..**

Ecole ……………………………..
Adresse ………………………….. …………………………..

A Monsieur l’Inspecteur d’Académie, Directeur Académique des Services
de l’Education Nationale de Moselle
s/c de Monsieur/Madame l'Inspecteur/rice de l’Education Nationale
de la circonscription de …………….

Monsieur le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève reconnu – à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.
Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du  **6 avril 2023** à partir de 8 heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes sentiments distingués.

Le … / … / ………

 Signature